



Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 26 mars 2024

Objet : Question parlementaire n° 518 du 22 mars 2024 de Monsieur le Député Sven Clement concernant « Protection contre le licenciement de salariées enceintes ».

Madame la Ministre,

En date du 22 mars 2024, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe du Ministre du Travail et de la Ministre de la Justice.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Sven Clement.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue